

## PROCÈS-VERBAL

**Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 16 décembre 2019, à 20 heures.**

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Stéphanie Messier, Linda Roy, Annie Pelletier, Claire Gagné et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré, André Beauregard, David Bousquet et Jeannot Caron

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M<sup>e</sup> Hélène Beaudesne, directrice des Services juridiques et greffière

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

De plus, concernant la tenue de la présente séance extraordinaire, avis public fut donné dans le journal « Le Courrier » en date du 5 décembre 2019.

### **Période de questions**

---

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

### **Période d'information**

---

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

### **Résolution 19-725**

---

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jeannot Caron  
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

### **BUDGET 2020 – PRÉSENTATION PAR LE MAIRE**

Monsieur le maire Claude Corbeil fournit aux personnes présentes des informations concernant le budget pour l'exercice financier 2020.



## Résolution 19-726

---

### Budget 2020 – Adoption

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire Claude Corbeil a fourni aux personnes présentes des informations concernant le budget pour l'exercice financier 2020;

Il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil adopte et dépose les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, telles qu'elles apparaissent au document intitulé "Prévisions budgétaires 2020", le tout résumé comme suit :

### REVENUS

- Taxes	81 144 052 \$
- Paiements tenant lieu de taxes	6 813 393 \$
- Transferts	2 381 979 \$
- Services rendus	12 916 076 \$
- Imposition de droits	3 415 000 \$
- Amendes et pénalités	2 495 000 \$
- Intérêts	906 299 \$
- Autres revenus	585 044 \$

### IMMOBILISATIONS

- Produits de cession	527 680 \$
-----------------------	------------

### FINANCEMENT

- Financement à long terme des activités de fonctionnement	358 800 \$
--	------------

### AFFECTATIONS

- Surplus accumulés	--- \$
- Surplus accumulés affectés	782 302 \$
- Réserves financières et fonds réservés	--- \$
- Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(425 625) \$

<b>TOTAL DES REVENUS, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS</b>	<b>111 900 000 \$</b>
---	-----------------------

### CHARGES (incluant amortissement)

- Administration générale	10 914 288 \$
- Sécurité publique	17 976 198 \$
- Transport	19 241 116 \$
- Hygiène du milieu	27 370 909 \$
- Santé et bien-être	978 088 \$
- Aménagement, urbanisme et développement	8 058 764 \$
- Loisirs et culture	21 023 054 \$
- Frais de financement	<u>5 888 615 \$</u>
	<b>111 451 032 \$</b>

### AMORTISSEMENT

(20 354 000) \$



### **FINANCEMENT**

- Remboursement de la dette à long terme 6 949 606 \$

### **AFFECTATIONS**

- Activités d'investissement 10 196 975 \$

- Réserves financières & fonds réservés 3 258 387 \$

- Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir 398 000 \$

**TOTAL DES CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 111 900 000 \$**

Le document explicatif sur le budget doit être publié dans une prochaine édition d'un journal local, tel que prévu au paragraphe 8 de l'article 263 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 19-727**

---

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par André Beaugard  
Appuyé par Stéphanie Messier

Et résolu que la séance soit levée à 21 h 04.

**Adoptée à l'unanimité**